



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 64579

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la mise en place d'une organisation administrative, permettant de recentrer les agents du ministère sur les actions essentielles. En effet, il est fréquent que de nombreuses actions, purement administratives (secrétariat, photocopie...), soient effectuées par des agents très qualifiés, qui mériteraient de voir leurs compétences mieux reconnues. Il souhaiterait connaître, les réflexions mises en oeuvre dans son ministère, en vue de constituer des pôles de travail, et ainsi optimiser l'efficacité des agents.

Texte de la réponse

Actuellement, la gestion des personnels au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) s'effectue sur la base du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers des corps. Cependant, au-delà de ce socle, elle est complétée par des dimensions plus qualitatives intégrant notamment la notion de compétence. La gestion des ressources humaines ne se conçoit plus comme un domaine à part, à l'écart des fonctions opérationnelles, mais au contraire elle est intégrée au plus près de l'action. Ainsi, le gestionnaire de la compétence d'un agent est son supérieur hiérarchique direct. La fonction gestion des ressources humaines trouve son champ d'intervention au plus près de la ligne hiérarchique et n'est donc pas déléguée à un service fonctionnel. La mise en place d'une évaluation et d'un suivi repose sur la conduite d'un entretien annuel d'activités. Il s'agit d'une pratique formalisée, annuelle, qui permet au supérieur hiérarchique direct de faire le point régulièrement avec chacun de ses collaborateurs et ce en complément des régulations professionnelles collectives. Par ailleurs, le MAAP dispose d'un outil de prospective au service de l'évolution de sa gestion des ressources humaines, l'Observatoire des missions et des métiers (OMM). L'OMM est une instance de réflexion et d'études qui réalise un travail de prospective sur les missions et de définition fine et synthétique de l'ensemble des métiers du MAAP. Les acteurs de la gestion du personnel et les agents peuvent ainsi consulter les références de leur emploi et avoir une visibilité plus nette sur la fonction qu'ils exercent et le poste de travail qu'ils occupent.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64579

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11013

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 818